



MAIRIE DE FOUSSEMAGNE

11 rue d'Alsace 90150 FOUSSEMAGNE

03 84 23 34 40

secretariat@foussemagne.com

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2022

Le 25 mars 2022, à 20h, les membres du conseil municipal dont le nombre en exercice est de 14, se sont réunis en salle du Conseil Municipal, à la mairie, 11 rue d'Alsace à Foussemagne sous la présidence de M. Kenny Miadana Lock Leck, adjoint au Maire pour l'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour jusqu'à la fin de séance.

Appel nominal :

Étaient présents :

M. Kenny Miadana Lock Leck, Mme Nadia Renoffio, M. Christophe Pileyre
M. Benjamin Angione, Mme Joëlle Beugnet, Mme Céline Courtot, M. Claude Freyburger, Mme Christelle Jacquet, M. Eric Lupfer, Mme Laurence Vallon,

Étaient absents :

M. Arnaud Miotte, Maire, donnant pouvoir à M. Christophe Pileyre, adjoint au Maire,
Mme, Mme Joëlle David, adjointe au Maire, donnant pouvoir à M. Miadana Lock Leck, adjoint au Maire,
M. Pierre Giudici, conseillère municipale, donnant pouvoir à Mme Céline Courtot, conseillère municipale,
M. Éric Jacquet, conseiller municipal, donnant pouvoir à Mme Nadia Renoffio, adjointe au Maire.

Secrétaire de séance : M. Éric Lupfer

Ordre de passage des rapports : de 1 à 15

La séance est ouverte de 20h à 21h50

DÉLIBÉRATION N°02/25032022/001 : NOMINATION DU SECRETAIRE DE SÉANCE

Vu le rapport de M. Arnaud Miotte, Maire, porté par M. Kenny Miadana Lock Leck, adjoint au Maire
Le Conseil Municipal à l'unanimité

DÉCIDE

De désigner M. Éric Lupfer pour remplir cette fonction

DÉLIBÉRATION N°02/25032022/002 : ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2022

Vu le rapport de M. Arnaud Miotte, Maire, porté par M. Kenny Miadana Lock Leck, adjoint au Maire
Le Conseil Municipal à l'unanimité

DÉCIDE

D'adopter le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 28 janvier 2022

DÉLIBÉRATION N°02/25032022/003 : TEMPS DE TRAVAIL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE (1607h)

Vu le rapport de M. Arnaud Miotte, Maire, porté par M. Kenny Miadana Lock Leck, adjoint au Maire
Le Conseil Municipal à l'unanimité

DÉCIDE

D'adopter la proposition telle qu'elle est présentée dans le rapport n°03

DÉLIBÉRATION N°02/25032022/004 : INDEMNITÉS HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES (IHST)

Vu le rapport de M. Arnaud Miotte, Maire, porté par M. Kenny Miadana Lock Leck, adjoint au Maire
Le Conseil Municipal à l'unanimité

DÉCIDE

D'adopter la proposition telle qu'elle présentée dans le rapport n°04

DÉLIBÉRATION N°02/25032022/005 : SUPPRESSION ET CRÉATION DE POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF

Vu le rapport de M. Arnaud Miotte, Maire, porté par M. Kenny Miadana Lock Leck, adjoint au Maire
Le Conseil Municipal à l'unanimité

DÉCIDE

De valider la création et la suppression de postes mentionnés ci-après,
D'autoriser le Maire ou son représentant à inscrire les crédits nécessaires au chapitre 12 du budget 2022.

Type	Motif	Type de poste	Catégorie	Grade	Temps de travail
Création	Avancement de grade	Administratif	C	Adjoint technique 1 ^{re} classe	17/35
Suppression	Avancement de grade	Administratif	C	Adjoint technique 2 ^{me} classe	17/35

DÉLIBÉRATION N°02/25032022/006 : CRÉATION D'UNE ADRESSE POSTALE POUR LA MÉDIATHÈQUE

Vu le rapport de Mme Joëlle David, adjointe au Maire, porté par M. Kenny Miadana Lock Leck, adjoint au Maire
Le Conseil Municipal à l'unanimité

DÉCIDE

De valider l'adresse du 27 place du Moulin pour la médiathèque
D'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION N°02/25032022/007 : CONVENTION DE FONCTIONNEMENT AVEC LE RPI

Vu le rapport de Mme Joëlle David, adjointe au Maire, porté par M. Kenny Miadana Lock Leck, adjoint au Maire
Le Conseil Municipal à l'unanimité

DÉCIDE

D'accepter les termes de la convention,
D'autoriser le Maire ou son représentant à la signer avec la Présidente du RPI.

DÉLIBÉRATION N°02/25032022/008 : MOTIVATION À LA MISE EN PLACE D'UNE CAMÉRA DE SURVEILLANCE

Vu le rapport de M. Arnaud Miotte, Maire, porté par M. Kenny Miadana Lock Leck, adjoint au Maire
Le Conseil Municipal à l'unanimité

DÉCIDE

D'autoriser le Maire ou son représentant à procéder à l'installation d'une caméra de surveillance aux abords de la benne à déchets verts,
D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents y afférents.

DÉLIBÉRATION N°02/25032022/009 : PROGRAMME DES TRAVAUX FORESTIERS 2022

Vu le rapport de M. Christophe Pileyre, adjoint au Maire
Le Conseil Municipal à l'unanimité

DÉCIDE

De valider la proposition et de réaliser les opérations proposées pour un montant de 6680,24 € HT

DÉLIBÉRATION N°02/25032022/010 : CANDIDATURE À L'ONF POUR LA PLANTATION D'ESPÈCES NOUVELLES

Vu le rapport de M. Christophe Pileyre, adjoint au Maire
Le Conseil Municipal

DÉCIDE

De NE PAS adopter cette proposition de candidature à la plantation d'espèces nouvelles auprès de l'ONF

Par 0 voix pour, 12 voix contre, 2 abstentions

DÉLIBÉRATION N°02/25032022/011 : PROGRAMME TRAVAUX 2022

Vu le rapport de M. Kenny Miadana Lock Leck, adjoint au Maire
Le Conseil Municipal

DÉCIDE

D'adopter le programme travaux tel que présenté.

Par 12 voix pour, 2 voix contre, 0 abstention

DÉLIBÉRATION N°02/25032022/012A : DEMANDE DE FONDS DE SOUTIEN AUX COMMUNES RIVERAINES DE L'AÉROPARC

Vu le rapport de M. Kenny Miadana Lock Leck, adjoint au Maire
Le Conseil Municipal

DÉCIDE

De NE PAS solliciter le Département au titre du fonds de soutien pour une subvention au taux de 50%.

Par 3 voix pour, 0 voix contre, 11 abstentions

DÉLIBÉRATION N°02/25032022/012B : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS DE GBCA

Vu le rapport de M. Kenny Miadana Lock Leck, adjoint au Maire
Le Conseil Municipal à l'unanimité

DÉCIDE

De solliciter l'utilisation du fonds de concours GBCA pour :

- Des travaux de sécurisation routière des lotissements,
- Le remplacement de la chaudière de la Maison des Arches,
- L'achat de matériels et d'équipement extérieurs,
- Les travaux de broyage et de repeuplement de la forêt sur les parcelles 5J, 11r et 16j.

D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents y afférents.

Le dossier « sécurisation des tronçons des départementales » n'est pas retenu.

DÉLIBÉRATION N°02/25032022/012C : DEMANDE D'UTILISATION DES AMENDES DE POLICE POUR LA SÉCURISATION ROUTIÈRE

Vu le rapport de M. Kenny Miadana Lock Leck, adjoint au Maire
Le Conseil Municipal à l'unanimité

DÉCIDE

De solliciter auprès du Département une subvention au titre des amendes de polices au taux maximum,
D'autoriser le Maire ou son représentant à traiter au mieux des intérêts de la commune.

DÉLIBÉRATION N°02/25032022/013 : SUBVENTION AUX JEUNES SAPEURS-POMPIERS

Vu le rapport de Mme Renoffio, adjointe au Maire,
Le Conseil Municipal à l'unanimité

DÉCIDE

D'approuver le versement d'une subvention à l'association des Jeunes Sapeurs-Pompiers pour l'achat de nouveaux équipements pour un montant de 200 €.
D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document en lien.

DÉLIBÉRATION N°02/25032022/014 : ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDE DE GBCA À LA FOURNITURE D'EPI

Vu le rapport de M. Arnaud Miotte, Maire, porté par M. Kenny Miadana Lock Leck, adjoint au Maire
Le Conseil Municipal

DÉCIDE

D'approuver l'adhésion de la commune au groupement de commandes,
D'approuver le projet de convention de groupement de commandes passé avec Grand Belfort,
D'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention ainsi que tous les documents s'y rapportant et à en assurer l'exécution,
D'accepter que Grand Belfort soit désigné comme coordonnateur du groupement ainsi formé.

Par 12 voix pour, 0 voix contre, 2 abstentions

DÉLIBÉRATION N°02/25032022/015 : RÉVISION DE LA TARIFICATION DE CHAUFFAGE DES LOCATAIRES DE MAIRIE

Vu le rapport de M. Christophe Pileyre, adjoint au Maire,
Le Conseil Municipal à l'unanimité

DÉCIDE

De fixer le prix du kWh à 0,083 €,
De définir la mensualisation des charges de chauffage ainsi :

- 75 € d'acompte mensuel pour le logement du premier étage (porte de droite),
- 65 € pour le deuxième logement du premier étage (porte de gauche),
- 65 € pour le logement du deuxième étage.
- Avec régularisation en juillet de chaque année pour chacun.